



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 30 novembre à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**

|   |    |  |
|---|----|--|
| Nombre de membres afférents au conseil d'administration | 17 | Date de la convocation :<br>23/11/2023 |
| Nombre de présents                                      | 12 |  |
| Nombre de pouvoirs                                      | 1  | Date de l'affichage :                  |
| Suffrages exprimés                                      | 12 | - 7 DEC. 2023                          |

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Anne DE LAPORTERIE  
M. Patrice BOUCAU - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA  
M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX - M. Didier ZARZUELO

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**OBJET : MARCHÉ DES FAMILLES : AVENANT À LA CONVENTION ET DÉFINITION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** la convention passée avec l'association « Le marché des Familles »,  
**Vu** le projet d'avenant ci-annexé.

**Considérant** que l'association a sollicité le renouvellement pour l'exercice 2024 des effets de la convention prévoyant les modalités du soutien du CCAS et notamment l'attribution d'une participation financière prévisionnelle à hauteur de 34 000 €.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Article 1 : prolonge** les effets de la convention avec l'association « le Marché des Familles » pour l'année 2024 par avenant.

**Article 2 : fixe** la participation financière prévisionnelle pour l'année 2024 à 34 000 € ; les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président du CCAS, ou en son absence à Madame la Vice-présidente du CCAS, à signer l'avenant et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**Madame Gisèle CAMIADE ne prend pas part au vote.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,**



**Julien DUBOIS**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ainsi que, le cas échéant, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président du CCAS dans les deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le recours gracieux peut être adressé par envoi postal à Monsieur le Président du CCAS, 4 rue du Palais, 40100 DAX ou par mail à l'adresse [ccas@dax.fr](mailto:ccas@dax.fr). Ce recours interrompt le délai de recours contentieux, conformément à l'article L. 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration.

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20231130-20231130-07-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023